

AVISU CESEC 2021-50¹
AVIS CESEC 2021-50

Relatif à
Rilativu à

L'Agence Nationale du Sport- répartition de la part territoriale

L'Agenza Naziunale di u Sport ANS-ripartizioni di a parti tarriturali

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 09 septembre 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur l'**Agence Nationale du Sport- répartition de la part territoriale**

Vistu a lettera di presentazione di u 09 di settembre di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à l'Agenza Naziunale di u Sport ANS-ripartizioni di a parti tarriturali ;

Après avoir entendu, Madame Lauda Guidicelli – Conseillère exécutive, et Monsieur Marc Le Tallec – Directeur adjoint en charge des sports et des politiques sportives ;

¹ Adopté à l'unanimité

Sur rapport de François CASABIANCA, pour la commission « précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative » ;
À nant' à u raportu di François CASABIANCA pè a Cummissione « precarietà - sulidarità, salute, cusioni suciale è abiatu ; sport è vita assuciativa »

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 28 septembre 2021,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 28 di settembre di u 2021,
Prununzia l'avisu chì seguita*

L'Agence nationale du sport (ANS) a remplacé le Centre national de développement du sport (CNDS), au regard de la loi, en tant qu'établissement public chargé du sport.

Les crédits territoriaux de l'ANS font l'objet chaque année d'une individualisation de crédits, après consultation du représentant de l'Etat et de la commission idoine. En Corse, une gestion particulière cumule à la fois des Projets sportifs territoriaux (PST) et des Projets sportifs fédéraux (PSF).

245 dossiers ont été déposés, et 228 ont été retenus.

Il est à noter que, comme en 2020, une deuxième enveloppe fera ultérieurement l'objet d'une répartition de crédits au titre du Fonds de solidarité Covid.

Le CESECC se félicite du bon taux de dossiers retenus pour être éligibles à ces financements, et préconise de se rapprocher du CROS Corse pour travailler à la pérennisation du sport en Corse, du fait de la situation atypique de notre territoire due à la fusion des collectivités.

Par ailleurs, dans un ordre d'idée plus général, **le CESECC** attire l'attention sur le déficit en équipements sportifs en Corse, et sur les difficultés de les maintenir à un bon niveau d'entretien. De même, **il souhaiterait** qu'une réflexion puisse être menée concernant les possibilités de pratiques sportives pour les personnes porteuses de handicap.

Il suggère que la Collectivité puisse inciter les clubs à se doter de moyens spécifiques leur permettant d'accueillir au mieux ce type de public. Une même incitation pourrait leur être adressée concernant la lutte contre toutes formes de racisme dans le sport.

Enfin, **le CESECC émet** un avis favorable à l'adoption du rapport de Monsieur le Président du Conseil Exécutif.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI